

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

Tarifs scolarité 1ère Bac Pro SAPAT 2024-2025 – Formation initiale¹

19 semaines de cours

	INTERNE	DEMI-PENSION
Frais de dossier	150 €	150 €
Adhésion à association	20 €	20 €
Frais divers (Affranchissement, photocopies, assurance stage)	25 €	25 €
Frais de scolarité	1 045 €	1 045 €
Pension	1 349 €	741 €
TOTAL	2 589 €	1 981 €

Bourses

(Base 2023-2024)

Éligibilité	Points de charge	1	2	3	4	5	6	7	8 et +
	Revenu fiscal de référence (Base 2021)		19 014	20 475	23 400	27 057	30 713	35 102	39 489
Montant annuel	De 459 à 972 €								
Prime équipement	(À condition d'être boursier – Versée 1 seule fois pendant la scolarité) 341,71 €								
Prime reprise	Allouée aux élèves boursiers reprenant une formation sous statut scolaire après une période d'interruption 600 €								
Fonds Social Lycéens	Destiné aux familles rencontrant des difficultés financières. Demande faite par la MFR en cas de nécessité courant décembre.								

¹ En classe de 1^{ère}, les élèves peuvent être en contrat d'apprentissage.

En contrat d'apprentissage, les tarifs de la scolarité sont différents.

Il est possible de passer en contrat d'apprentissage en cours d'année. Les tarifs sont alors recalculés à la date du changement de statut.

Formation par alternance
MFR de Vernines
Centre de Formation d'apprentis

Paie

À l'inscription	50 € (chèque ou espèces)
AU 10 septembre	150 € (prélèvement)
Au 10 octobre	Prélèvement de 200 €
Le 10 de chaque mois (de novembre à juillet)	Prélèvements selon l'échéancier fourni après instruction des demandes de bourse.

Frais de fonctionnement de la MFR

La MFR est une association de familles à but non lucratif. Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

L'équipe qui assure le fonctionnement de la MFR est rémunérée par l'association.

Le coût de fonctionnement de la MFR, par élève et par jour, est de 204 € en moyenne.

Le coût pour la famille, par jour, sans inclure les bourses, pour un élève de 1ère, en pension complète est de 26 €.

La différence est comblée par la formation continue adulte, les subventions et les produits dégagés par les activités annexes (accueil de groupes, cantines).